

Pierre-François FORISSIER.

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opération-logistique.*

DÉCISION N° 220/DEF/EMM/OPL/EMO portant affectation du bâtiment de commandement et de ravitaillement Var.

Du 12 juin 2006.

N O R D E F B 0 6 5 1 2 4 0 S

Références :

- a) Instruction 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, p. 4412).
- b) Décision 195/DEF/EMM/OPL/EMPL du 23 octobre 2002 (BOC, 2003, p. 114).

Mot(s) clef(s) : AFFECTATION — BATIMENT — MARINE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 45.

Le bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) *Var* est affecté au commandement de la zone maritime de l'océan Indien à partir du 11 août 2006. Il reste basé à Toulon et demeure placé sous le commandement organique direct de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

La catégorie d'affectation de son personnel est la catégorie une (un an sans famille) à compter du 11 août 2006 en remplacement du BCR *Marne*.

L'organisme « EMIA/ALINDIEN » est rattaché pour son administration à l'unité autonome BCR *Var* à partir du 11 août 2006.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Pierre-François FORISSIER.